Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent quarante et unième session
Point 7.2 de l'ordre du jour provisoire

EB141/6
18 mai 2017

Évaluation de l'élection du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé

Rapport du Secrétariat

CONTEXTE

1. La Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé a décidé, dans la résolution WHA65.15 (2012), qu'une évaluation, ouverte à tous les États Membres,[1] sera conduite par le Conseil exécutif[2] dans l'année qui suivra la nomination du prochain Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé pour mesurer l'efficacité du processus et des méthodes révisés d'élection du Directeur général, afin d'étudier s'il y a lieu de continuer à accroître la transparence, la justice et l'équité entre les États Membres des six Régions de l'OMS.

2. L'objet du présent rapport est de proposer des modalités pour cette évaluation, en vue de leur examen par le Conseil exécutif à sa cent quarante et unième session.

ORGANISATION DE L'ÉVALUATION

Objectif

3. L'objectif de l'évaluation est de mesurer l'efficacité du processus et des méthodes révisés d'élection du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé.

Approche

4. Le Conseil exécutif fera réaliser cette évaluation dont il assumera l'entière responsabilité. Elle pourrait avoir lieu à la cent quarante-deuxième session du Conseil exécutif, en janvier 2018, lors d'une séance ouverte.

---

[1] Et, le cas échéant, les organisations d'intégration économique régionale.

[2] Ce point de l'ordre du jour fera l'objet d'une séance ouverte en vertu de l'article 7.b) du Règlement intérieur du Conseil exécutif. Aux termes de celui-ci, la présence aux séances ouvertes est limitée aux membres du Conseil, à leurs suppléants et à leurs conseillers ; aux États Membres non représentés au Conseil et aux Membres associés ; et au Secrétariat.

5. Afin d'assurer un contrôle approprié du processus d'élaboration de la documentation d'appui et de conduite de l'évaluation, il est proposé de créer un groupe de gestion de l'évaluation, composé des membres du Bureau de la cent quarantième session du Conseil exécutif. Il est également proposé que le Bureau de l'évaluation de l'OMS apporte son concours au groupe de gestion de l'évaluation dans la préparation de cette évaluation.

6. L'avis éclairé des États Membres, en tant que principales parties prenantes, revêt une importance cruciale. Pour l'obtenir, on pourrait réaliser une enquête en ligne gérée au moyen d'une plateforme électronique OMS sécurisée et protégée par un mot de passe.

7. Le Conseil exécutif peut également décider de demander au Président de la cent quarantième session du Conseil exécutif, au Secrétariat et aux six candidats désignés par les États Membres un retour d'information indépendant concernant le processus d'élection. À cette fin, il utilisera des questionnaires spécifiques ainsi que des entretiens auprès d'interlocuteurs clés. Les questionnaires et les guides d'entretien seront eux aussi mis au point en concertation avec le groupe de gestion de l'évaluation.

Calendrier

8. L'enquête en ligne pourrait être réalisée au deuxième semestre 2017 et ses résultats seraient présentés au Conseil exécutif à sa cent quarante-deuxième session, en janvier 2018, pour éclairer les débats en séance ouverte. Des avis supplémentaires seront également recueillis auprès du Président de la cent quarantième session du Conseil exécutif, du Secrétariat et des six candidats, au deuxième semestre 2017, puis présentés en tant que contributions complémentaires à la discussion.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

9. Le Conseil est invité à examiner le projet de décision suivant, établi par le Secrétariat, en vue de son adoption :

> Le Conseil exécutif, ayant examiné le rapport sur l'évaluation de l'élection du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé,[1] a décidé de créer un groupe de gestion de l'évaluation composé des membres du Bureau de la cent quarante et unième session du Conseil exécutif qui sera chargé de poursuivre les travaux avec l'appui du Bureau de l'évaluation de l'OMS.

= = =

[1] Document EB141/6.